

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
13 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le treize du mois d'octobre le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Laurence MARTINEAU, Bernadette BOURCIER. Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Benoit DUGAST, Joseph CHEVALLEREAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Messieurs Christophe HOGARD, Yves MARTINEAU. Mesdames Annick MENANTEAU, Julie MARIEL-GODARD, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU. Madame Marie RENOU pouvoir à Madame Laurence MARTINEAU. Madame Flora PRIEUR pouvoir à Madame Magali LOISEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 9

Nombre administrateurs votants : 11

Secrétaire de séance : Véronique BESSE.

**N°03 : ADMISSION EN NON VALEUR.** (*Rapporteur : Magali LOISEAU*).

Vu l'article L. 2343-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2 du décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998,

Vu l'EPRD 2022 de la Résidence Fontaine du Jeu,

Vu l'état Annexe 1,

Vu les états de produits irrécouvrables présentés par le Receveur municipal.

Des titres de recettes émis depuis 2015 n'ont pas été réglés par des débiteurs.

A la demande du Receveur municipal, Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de décider :

- l'admission en non-valeur des créances décrites en annexe 1, ce qui aura pour effet de faire disparaître les titres de la comptabilité, sans pour autant éteindre la dette – imputation au compte 6541.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 21/10/22  
Publié électroniquement le : 21/10/22

Véronique BESSE,  
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

**Magali LOISEAU,**  
Vice-Présidente du CCAS.

